

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/39./S/2021-2022 POUR LA FORMATION DE TROIS PLONGEURS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE SUR LE LAC TANGANYIKA

Date de Publication : 30.11.2021

Date d'ouverture des offres 20.12/2021

L'Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire (AMPF) lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert pour la formation théorique et pratique d'une équipe de trois plongeurs dont les détails sont dans la deuxième partie du présent Avis d'Appel d'Offre.

1. Objet

Le présent marché consiste à la formation d'une équipe à trois plongeurs de recherche et de sauvetage sur le lac Tanganyika pour le compte de l'Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire (AMPF).

2. Allotissement

Le marché est constitué en un (1) seul lot.

3. Financement

Le marché est financé à 100 % par le Budget Général du Gouvernement, exercice 2021-2022.

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

La formation aura lieu à Bujumbura et cela pour une période ne dépassant pas deux mois à compter de la date de signature du contrat de formation par les deux parties. Le lieu de formation et à la charge du soumissionnaire.

1. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale justifiant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté au secrétariat de l'Autorité Maritime, Portuaire et Ferroviaire tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h 30 min, heure locale ***dont les bureaux sont situés dans les enceintes du Port de Bujumbura 11, avenue de la Tanzanie-B.P.6716 Bujumbura- Tél : 22 27 90 27 email : ampfburundi1@gmail.com***

moyennant paiement de cinquante mille Francs burundais (50 000 Fbu) à verser 50% au crédit du compte n°..... ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de Sous -compte de Transit des Recettes Non Fiscales.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, **dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.**

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un millions de francs burundais (1.000 000 Fbu)

Les offres doivent être paginées, paraphées cacheté et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le...20.../12.../2021 à 10 heures.

13. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. L'ouverture des offres aura lieu le ...20.../12.../2021 à 10 heures 30min.

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans une salle de l'Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire sise au Port de Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

17. Les exigences en matière de qualifications sont :

1. Les preuves d'achat du Dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du DAO ;
2. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 3 ;
3. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité pour les soumissionnaires locaux et l'équivalence pour les étrangers ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original et en cours de validité ;
5. L'adresse complète (adresse fixe et connue, un domicile élu, un siège social.) ; modèle en annexe 7 ;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux ;
7. La copie du Registre de commerce ;
8. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 5 ;
9. Document prouvant que le soumissionnaire accepte de souscrire dans l'une des sociétés d'assurance locale les candidats plongeurs pendant la formation en natation dans une piscine de référence et dans le lac ;

10. Document prouvant la capacité intellectuelle technique justifiant d'une expérience requise dans la natation et en plongée
11. Présenter une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
12. Une copie du statut (personne morale)
13. Posséder un équipement et matériel complet en plongée
14. (cfr page 5 et 6)

b) Pour l'offre financière

1. Acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 6 ;
2. Le détail des prix suivant le modèle 1 ;
3. Le bordereau des prix unitaire suivant le modèle en annexe 4 ;
4. Le délai d'exécution.
5. Un acte d'engagement rédigé suivant le modelé en annexe 2 du présent DAO ;

NB : - En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points,3, 4, 5, 6,7 et 8 de l'offre technique ;

- Acte notarié du groupe
- En cas de groupement, les membres du groupement doivent ouvrir un compte au nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées ;
- Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de Chef de file;
- L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse

19. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire

Port de Bujumbura-11

Avenue de la Tanzanie

B.P : 6716 Bujumbura

Tél : 22 27 90 27

E-mail : ampfburundi1@gmail.com

A A O O N° DNCMP/ 39 /S/ 2021-2022

« Offres pour la formation de trois plongeurs de recherche et de sauvetage sur le lac Tanganyika pour le compte de l'Autorité Maritime Portuaire et Ferroviaire (AMPF).

« A n'ouvrir qu'en séance publique du 20...../...../2021 à 10h30' »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
MARITIME PORTUAIRE ET FERROVIARE

BIGIRIMANA JACQUES

